



Frais d'agence pour l'état de lieu de sortie

Par myyssy, le 30/11/2008 à 16:02

Bonjour,

J'aimerais préciser qui doit payer les frais d'agence pour l'état des lieux de sortie. Dans mon cas, j'ai signé le bail avec la propriétaire et pendant le temps que j'ai habité dans cet appartement ni moi ni la propriétaire a fait recours à une agence immobilière. Pour les prochaines locataires la propriétaire a décidé de prendre une agence pour gérer tout. Par contre moi j'aurais du faire l'état des lieux de sortie avec la propriétaire vu que c'était elle qui avait fait celui d'entrée. Mais elle pouvait pas venir donc elle a fait venir l'agence (que moi je voulais pas parce que l'état des lieux effectué par un professionnel et par une personne qui n'a aucune expérience dans la matière - ma propriétaire - n'est pas la même chose) et après elle a partagé les frais d'agence pour l'état des lieux entre moi et les prochaines locataires. Avait-elle le droit de procéder de telle manière?

Merci en avance pour votre réponse!